FLASH NOTE

13.02.2020

Des débuts prometteurs pour Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

Publié
13 Février 2020

Longueur
3 minute(s) de lecture

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe, fonds multi-classes d'actifs piloté par le duo européen Mark Denham et Keith Ney, a été créé avec la ferme intention de dévoiler le potentiel sous-estimé de l'Europe pour en faire bénéficier ses clients. Deux ans après son lancement, il affiche des débuts prometteurs.

Le 31 décembre dernier marquait le deuxième anniversaire de Carmignac Portfolio Patrimoine Europe. Le Fonds avait alors été conçu pour offrir aux investisseurs une alternative plus « flexible » face à **un environnement européen en constante mutation.** Nous avions donc opté pour **un fonds à la philosophie « patrimoine »**, caractérisée par une approche flexible, multi-classes d'actifs et de long terme.

Mark Denham et Keith Ney, respectivement gérants des fonds Carmignac Portfolio Grande Europe et Carmignac Sécurité, avaient naturellement été choisis pour prendre les rênes de cette nouvelle stratégie, avec l'ambition suivante : **dénicher des poches de valeur prometteuses** au sein des marchés actions et obligataires européens, **tout en s'adaptant aux différentes configurations de marché.**

Deux ans plus tard, après avoir traversé un marché baissier puis haussier souvent semés d'embûches, l'ambition du Fonds reste inchangée et les résultats sont au rendez-vous [1] : **Carmignac Portfolio Patrimoine Europe bat 97% de ses pairs avec une performance de 13,01% et 95% de ses pairs pour son ratio de Sharpe de 1,64 [2].**

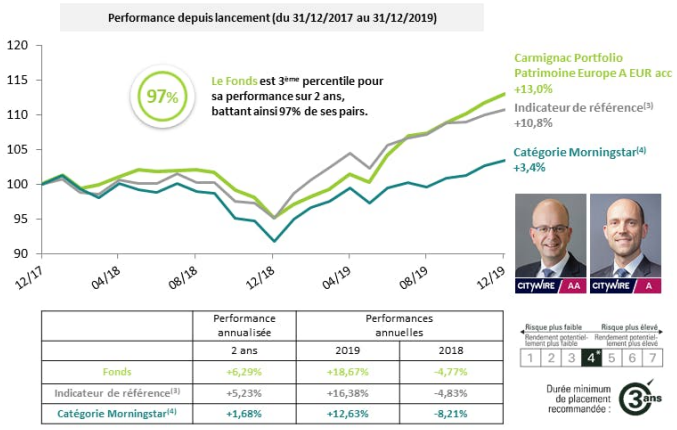

	Performance annualisée	Performances annuelles	
	2 ans	2019	2018
Fonds	+6,29%	+18,67%	-4,77%
Indicateur de référence(3)	+5,23%	+16,38%	-4,83%
Catégorie Morningstar(4)	+1,68%	+12,63%	-8,21%

Risque plus faible – Rendement potentiellement plus faible: 1 2 3 **4*** 5 6 7 – Risque plus élevé – Rendement potentiellement plus élevé

Durée minimum de placement recommandée : 3 ans

Prochain bilan en janvier prochain à l'occasion du troisième anniversaire de **Carmignac Portfolio Patrimoine Europe**. D'ici là, pour plus d'informations sur le Fonds, nous vous invitons à :

TÉLÉCHARGER LA BROCHURE DU FONDS

---

*Pour la part A EUR Acc. Echelle de risque du DICI (document d'informations clés pour l'investisseur). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. [1] Le Fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de 3 ans minimum. [2] Le ratio de Sharpe est une mesure de rentabilité d'un portefeuille par rapport à un placement sans risque. Supérieur à 1, il indique que le portefeuille surperforme un placement sans risque, et que la performance ne se fait pas au prix d'un risque trop élevé. Source : Carmignac, Morningstar, données du 31/12/2017 au 31/12/2019. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Le groupe de pairs inclut les catégories Morningstar suivantes : EUR Aggressive Allocation, EUR Cautious Allocation, EUR Flexible Allocation, EUR Moderate Allocation. © 2019 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Source et Copyright : Citywire. Mark Denham est noté AA et Keith Ney est noté A par Citywire sur la base de leurs performances ajustées du risque sur 3 ans, arrêtées au 31/01/2020. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion. [3] Indice composite: 50% Stoxx Europe 600 NR + 50% BofA Merrill Lynch All Maturity All Euro Government Index. Rebalancé trimestriellement. [4] Catégorie Morningstar : EUR Moderate Allocation.

Carmignac Portfolio Patrimoine Europe

ISIN:
Indicateur de risque

L'indicateur peut varier de 1 à 7, une catégorie 1 correspondant à un risque plus faible et un rendement potentiellement plus faible et une catégorie 7 correspondant à un risque plus élevé et un rendement potentiellement plus élevé. Une catégorie 4-5-6-7 implique une forte à très forte volatilité, impliquant des fortes à très fortes variations de prix pouvant entraîner des pertes latentes à court terme.

Risques Principaux

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur :

RISQUE DE CONTREPARTIE : Risque de subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

RISQUE DE LIQUIDITÉ : Risque d'impact des dérèglements de marché ponctuels sur les conditions de prix auxquelles un OPCVM sera amené à liquider, initier ou modifier ses positions.

Risques inhérents :

RISQUE ACTION : Risque que les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société impactent la performance.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT : Risque d'une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux d'intérêt.

RISQUE DE CRÉDIT : Risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements.

RISQUE DE CHANGE : Risque lié à l'exposition, via les investissements directs ou l'utilisation d'instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation de l'OPCVM.

RISQUE DE GESTION DISCRÉTIONNAIRE : Impact direct sur la performance de l'OPCVM de l'anticipation de l'évolution des marchés financiers faite par le gestionnaire.

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL : Cette part/classe ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. Vous risquez de ne pas récupérer l'entièreté de votre capital investi.

Pour plus d'informations sur les risques de la part/classe, vous devez vous référer au prospectus et plus particulièrement à la section « Profil de risque » ainsi qu'au document d'information clé pour l'investisseur.

MATÉRIEL PROMOTIONNEL. À destination des investisseurs professionnels uniquement. Ne convient pas aux investisseurs de détail en Belgique.
Informations légales importantes : Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. " Carmignac " est une marque déposée. " Risk Managers " est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable. Carmignac Portfolio Patrimoine Europe est un compartiment de la SICAV Carmignac Portfolio société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la règlementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le KIID/DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, le KIID, les valeurs liquidatives, le dernier rapport (semi-) annuel de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante : avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KIID doit être fourni au souscripteur avant chaque souscription, il doit le lire avant chaque souscription.